

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
au directeur des affaires régionales DAR et à son adjointe**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur François SAVARY, Directeur des Affaires Régionales (DAR), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Direction des Affaires Régionales de la région Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Madame Marie-Laure ALBERT, adjointe au Directeur des Affaires Régionales et GRH, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaire en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Direction des Affaires Régionales de la région Île-de-France.

Fait à Paris-La Défense, le 2 mars 2023

Jean-Pascal PREVET